ISO Organisation Internationale de Normalisation Agence de mise à jour de l'ISO 3166

ISO 3166-1 INFO-SERVICE No. V-7
Date: 2003-01-14

SUJET: Changement du nom officiel des Comores

Les ISO 3166-1 INFO-SERVICES sont publiés par le secrétariat de l'ISO 3166/MA quand l'Agence de mise à jour a décidé de changer les listes de code de l'ISO 3166-1. Les INFO-SERVICES sont identifiés par un numéro de deux composants qui donne l'édition actuelle de l'ISO 3166-1 en chiffres romains (par exemple "V") et un numéro d'ordre consécutif (en chiffres latins) recommençant par "1" chaque fois qu'une nouvelle édition de l'ISO 3166-1 est publiée. Les en-têtes du tableau suivant font référence à la liste de l'ISO 3166-1:1997.

L'Agence de mise à jour a donné son accord au(x) changement(s) suivant(s) de l'ISO 3166-1:1997 "Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions - Partie 1: Codes pays":

Page	Colonne	Titre de la colonne	Désignation actuelle	Nouvelle désignation
24	1	Nom de pays (Nom usuel)	COMORES	COMORES ((inchangé))
24	1	Nom de pays (Nom officiel)	République fédérale islamique des Comores	Union des Comores
24	2	Code alpha-2 (4)	KM	KM ((inchangé))
24	3	Code alpha-3 (4)	СОМ	COM ((inchangé))
24	4	Code numérique (4)	174	174 ((inchangé))
24	5	Remarques	Comprend: Anjouan, la Grande Comore, Mohéli	Comprend: Anjouan, la Grande Comore, Mohéli ((inchangé))
37	1	Index des codets alpha- 2	KM	KM ((inchangé))

40	2	Index des codets alpha- 3	СОМ	COM ((inchangé))
45	2	Index des codets numériques	174	174 ((inchangé))
		Annexe A		
54		Annexe B	K M; 174	K M; 174 ((inchangé))

Description du changement: Remplacez l'ancien nom officiel "République fédérale islamique des Comores" par le nouveau nom officiel "Union des Comores" (p. 24).

Notes:

- (1) Conformément à l'édition actuelle du Bulletin de terminologie "Noms de Pays", publié par le Secrétariat des Nations Unies.
- (2) Conformément à l'édition actuelle de la "Nomenclature des pays pour les besoins statistiques", publiée par la Division des Statistiques des Nations Unies.
- (3) Conformément à l'édition actuelle du "Codes standard des pays et des zones à usage statistique", publié par la Division des Statistiques des Nations Unies.
- (4) Dans le cas où des codets seront supprimés dans l'ISO 3166-1, ces codets attribués antérieurement sont réservés conformément aux principes établis pour la mise à jour des codes. Pendant une période transitoire d'au moins cinq ans les codets en question ne doivent pas être réattribués à d'autres noms de pays.